

De : [Accès à l'information - Montréal](#)
À :
Cc :
Objet : 200862809 20600 Avenue Clark Graham, Baie-d'Urfé, QC
Date : 27 juin 2024 17:27:00
Pièces jointes : [image002.png](#)
[2023-03-07_rapport_d'inspection_biffé.pdf](#)
[A- Art. 23 et 24.pdf](#)
[A- Art. 53 et 54.pdf](#)
[Avis de recours .pdf](#)

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 2 avril dernier, concernant le 20600, avenue Clark-Graham, lot 1 557 164, Baie d'Urfé.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande.

Vous noterez que, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information
Bureau de Montréal / OK
Direction de l'accès à l'information
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
www.environnement.gouv.qc.ca

 **Collaboration**

 **Expertise**

 **Rigueur**

 **Leadership**

 **Innovation**

 **Passion**

RAPPORT D'INSPECTION

Contrôle environnemental

Direction régionale de Montréal et de Laval
Région : Montréal

1 Identification		
Date de l'intervention : 2023-03-07	Heure de début : 10 h 37	Heure de fin : 11 h 47
Intervention effectuée par : Alexandre Doualla		
Accompagné par : ↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO		

1.1 Demande		<input type="checkbox"/> SO
N° de demande : 200682433	Type de demande : Programme de contrôle	
Objet de la demande : I-5 Entreprises et activités non visées par le PRRI		

1.2 Intervention	
N° d'intervention : 301657518	Type d'intervention : Inspection
N° de gestion doc. : 7610-06-01-0388501	N° de document : 402220916
But de l'intervention : I-15/ Design Ranger / Vérifier l'entreposage et la gestion des matières dangereuses résiduelles au 20600 av. Clark-Graham	

2 Lieu concerné par l'intervention		↓↑ - +
1		
Nom du lieu : Design Ranger inc.		
Nom usuel du lieu :		
N° du lieu : X0000040	Type de lieu : industrie	
Localisation du lieu : Adresse du lieu : 20600, avenue Clark-Graham Baie-D'Urfé (Québec) H9X 4B6		
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,479330196600;-73,700668187300		

3 Intervenant du lieu						↓↑ - +
#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO	
1	Design Ranger inc.	Locataire	20600, avenue Clark-Graham Baie-D'Urfé (Québec) H9X 4B6	Y0600185	X0000040	

4 Condition météo	<input checked="" type="checkbox"/> SO
--------------------------	----------------------------------------

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C)						↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO
#	R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone	
1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Laca Lannuzzi	Luca	Cell. art. 53-54	

5.1 Mode d'identification			
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale	<input checked="" type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/identification faite auprès de : Laca Lannuzzi			

6 Plainte	<input checked="" type="checkbox"/> SO
------------------	----------------------------------------

7 Photo numérique		<input type="checkbox"/> SO
Nombre de photos prises sur le terrain : 6	Nombre de photos intégrées au rapport : 6	
Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Alexandre Doualla avec un appareil photo de type iPhone 8. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.		
Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants :		
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.		

7.1 Modification apportée aux photos numériques	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
--------------------------------------------------------	-----------------------------------------------

8 Grille d'intervention annexée	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
----------------------------------------	-----------------------------------------------

9 Autre pièce annexée au rapport			↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO
#	Type de pièce	Numéro	Titre
1	Sélectionner une valeur	1	Bon d'expédition de art. 23-24
10 Équipement utilisé			↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
11 Échantillon			↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
12 Mise en contexte			<input checked="" type="checkbox"/> SO
13 Description de l'intervention			
<p>Lors de cette inspection je rencontre l'intervenant qui m'indique que la compagnie se spécialise dans la fabrication et l'installation des équipements en aluminium et en bois pour les camions de travail tel que les échelles et étagères.</p> <p>Je fais le tour de l'usine et je constate que les différentes activités ne génèrent pas les matières dangereuses résiduelles selon le règlement sur les matières dangereuses.</p> <p>On me montre la zone de production de L'usine qui possède 2 scies pour les métaux et une scie en bois chacune munies d'un système récupération des fins débris d'aluminium ou de poussière de bois. (voir image 2,3 et 6)</p> <p>Je constate aussi que les débris d'aluminium gros ou fins sont entreposé dans les bacs séparés, identifiés et étanches en aluminium et sont disposé par une compagnie du nom de art. 23-24 selon une copie du don d'expédition qui m'a été remis (voir annexe 1 et image1, 4 et 5.....)</p>			
14 Vérification complémentaire à l'intervention			<input checked="" type="checkbox"/> SO
15 Conclusion			
<p>Les activités de l'entreprise ne génèrent pas de matières dangereuses résiduelles au sens du règlements sur les matières dangereuses. Je recommande de retirer cette compagnie dans le programme de contrôle régulier.</p>			
16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés			↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
<p><i>L'explication n'est requise que si l'évaluation de l'atteinte ou de la vulnérabilité est modérée ou grave et qu'il ne s'agit pas d'un manquement énuméré à la section 3.1 de la directive sur le traitement des manquements.</i></p>			
17 Recommandations			
Ainsi, je recommande de fermer l'intervention.			
Rédigé par : Alexandre Doualla		Fonction : inspecteur	
Signature : 		Date de signature : 2023-03-10	
18 Vérification du rapport			<input type="checkbox"/> SO
Approuvé par : Fouad Ghafir		Fonction : Chef d'équipe	
Signature : 		Date : 2023-03-20	
<p>Commentaires : Considérant l'analyse du dossier, Sélectionner une valeur et de fermer l'intervention.</p>			

Annexe1 et photos Ranger Design

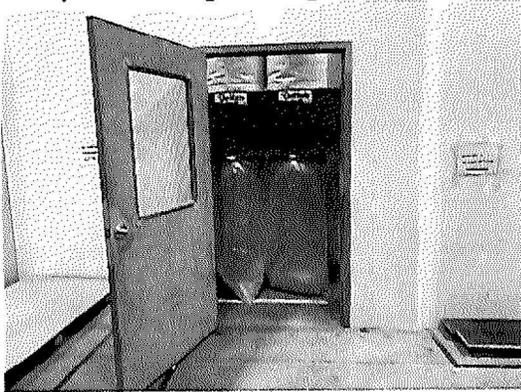


Image (2).jpeg
collecteur de poussière de bois

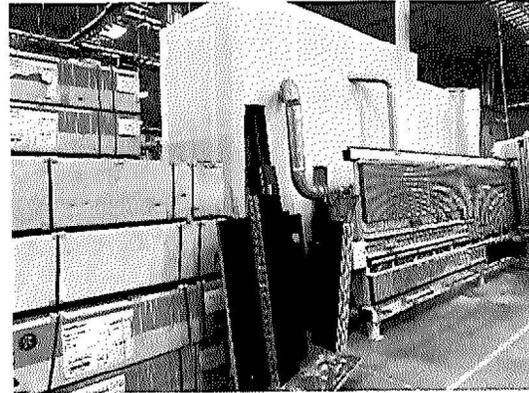


Image (3).jpeg
collecteur de poussière de bois vu d'ensemble



Image 4.jpeg
bac de recyclage de gros debris de metaux



Image 5.jpeg
bac de recyclage de debris de metaux

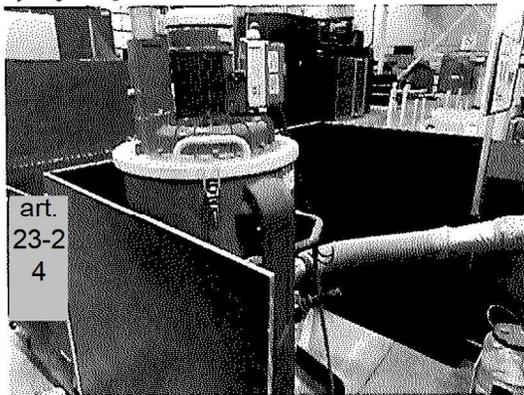


Image 6.jpeg
collecteur de fins debris de metaux



Image1.jpeg
bac de recyclage de metaux

